



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Première session  
25-27 mars 2009  
Bangkok

**RENFORCER LA COOPERATION RÉGIONALE POUR LA RÉDUCTION  
DES RISQUES DE CATASTROPHE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE:  
RÉSEAU DES RÉSEAUX DE PARTAGE DES CONNAISSANCES  
ET D'ANALYSE POUR LA GESTION DES CATASTROPHES**

(Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire)

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le présent rapport contient un examen des possibilités d'optimisation de la coopération dans le domaine du partage des connaissances et de l'analyse pour la gestion des catastrophes en Asie et dans le Pacifique. Il donne un aperçu préliminaire des principaux réseaux et initiatives de coopération pour la gestion des catastrophes qui existent dans la région, notamment de leurs activités, couverture territoriale, des types de catastrophe dont ils s'occupent et des services qu'ils fournissent. Sur la base de cet aperçu et des conclusions auxquelles il est parvenu, le secrétariat propose de renforcer et d'améliorer la coopération régionale en vue de la mise en place d'un réseau des réseaux de partage des connaissances et d'analyse à l'appui de l'application du Cadre d'action de Hyogo.

Le partage des connaissances et l'analyse pour la gestion des catastrophes sont d'une importance cruciale étant donné la haute vulnérabilité des États membres de la CESAP aux catastrophes. Même si des efforts sont déjà en cours au niveau international, régional et national pour une meilleure préparation aux catastrophes, il est possible de renforcer encore la coopération et la collaboration dans ce domaine. Dans ce contexte, un réseau des réseaux de partage des connaissances et d'analyse pour la gestion des catastrophes pourrait contribuer à accroître la capacité de récupération des États membres face aux catastrophes naturelles.

Le Comité souhaitera peut-être examiner la démarche proposée dans le présent document et étudier le rôle que pourrait jouer le secrétariat de la CESAP dans la mise en place du réseau proposé.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction .....	3
I. MISE À PROFIT DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU CYCLONE ..... NARGIS: UNE PREMIÈRE .....	3
II. APERÇU DES INITIATIVES ET DES RÉSEAUX POUR ..... LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ..... DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET LE PACIFIQUE .....	4
A. Type de structure.....	4
B. Activités, information et services.....	5
C. Couverture territoriale .....	6
III. CRÉNEAUX POTENTIELS POUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE....	8
A. Synthèse des données, de l'information et des connaissances .....	8
B. Élargissement de la couverture des initiatives et des mécanismes de ..... coopération internationaux et régionaux .....	9
C. Carences par domaine .....	9
IV. MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DES RÉSEAUX DE PARTAGE ..... DES CONNAISSANCES ET D'ANALYSE POUR LA GESTION ..... DES CATASTROPHES DANS LA RÉGION D'ASIE ..... ET DU PACIFIQUE.....	10
A. Justification et conceptualisation .....	10
B. Rôle de la CESAP.....	12
C. Le réseau dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo.....	15
D. Échange d'informations et de connaissances par le biais du réseau.....	15
V. QUESTIONS À EXAMINER .....	16
Diagramme 1. Éléments constitutifs proposés du réseau des réseaux de partage des connaissances et d'analyse pour la gestion des catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique.....	11

## Introduction

1. En janvier 2005, les participants à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon) ont adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Renforcer la capacité de récupération des nations et des collectivités face aux catastrophes.<sup>1</sup> Dans ce cadre, les participants à la Conférence ont défini de multiples priorités, dont l'une consistait à «utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux».<sup>2</sup> Quelques-unes des principales activités envisagées pour donner effet à cette priorité consistaient à renforcer les réseaux d'experts, de gestionnaires et de planificateurs de la gestion des catastrophes, à favoriser et améliorer le dialogue et la coopération entre les scientifiques et les professionnels qui s'occupent de la réduction des risques de catastrophe et à encourager l'instauration de partenariats entre d'autres parties prenantes.<sup>3</sup>

2. En dépit d'efforts considérables pour exécuter ces activités, la situation laisse encore beaucoup à désirer. La deuxième Conférence ministérielle asiatique sur la prévention des risques de catastrophe, tenue à New Delhi en novembre 2007, a adopté une déclaration par laquelle elle a, entre autres, encouragé les gouvernements nationaux à renforcer la coopération régionale et sous-régionale en vue de la réduction des risques de catastrophe, notamment en ce qui concerne l'alerte rapide, le renforcement des capacités, la mise en réseau des parties prenantes et le partage d'informations et de bonnes pratiques; elle invite les parties prenantes régionales à collaborer plus étroitement entre elles en vue d'une plus grande coordination et harmonisation de leurs efforts, en tant que moyen de promouvoir la coopération régionale.<sup>4</sup>

3. Dans cette optique, le présent rapport a pour but d'examiner les possibilités d'optimiser la coopération dans le domaine du partage des connaissances et de l'analyse pour la gestion des catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

### I. MISE À PROFIT DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU CYCLONE NARGIS: UNE PREMIÈRE

4. Différents réseaux et initiatives fournissent de plus en plus de données d'informations, de connaissances et de services portant sur des éléments clés de la gestion des catastrophes. Les participants à une réunion régionale d'experts de haut niveau sur l'après cyclone Nargis, organisée au Myanmar en octobre 2008 par la CESAP et l'Association des nations de l'Asie et du Sud-Est (ASEAN), ont plus d'une fois souligné l'importance de processus de partage d'informations et d'analyse, comme celui intervenu dans le cadre de l'évaluation conjointe effectuée après le cyclone Nargis.

5. Les participants à la réunion sont arrivés à la conclusion que si des mécanismes régionaux efficaces de partage d'informations avaient été en place, la communauté internationale aurait été en mesure de mieux mobiliser le savoir-faire existant dans la région pour la recherche de solutions et de répondre à un vaste éventail de besoins concrets d'une manière plus économique, tout en renforçant l'efficacité des activités humanitaires, de relèvement et de reconstruction sur le terrain, comme envisagé dans le Cadre d'action de Hyogo. Manifestement de tels mécanismes seraient un précieux instrument qui permettrait aux experts de différents

---

<sup>1</sup> A/CONF.206/6 et Corr. 1, chap. I, résolution 2.

<sup>2</sup> Ibid., par. 14.

<sup>3</sup> Ibid., par. 18 b) et c).

<sup>4</sup> Voir <http://nidm.gov.in/amcdrr/declaration.asp>.

secteurs et disciplines de mettre leur savoir au service des autorités chargées de coordonner la gestion des catastrophes et de contribuer ainsi au relèvement de la zone sinistrée et, par là même, à une meilleure préparation préalable aux catastrophes et à la réduction des risques futurs.

6. Dans le contexte du cyclone Nargis, il s'était révélé qu'il existait un nombre croissant d'initiatives et de réseaux spécialisés dans certains types de catastrophe naturelle, phases de la gestion des catastrophes ou zones géographiques et que ces réseaux et initiatives élargissaient progressivement leur couverture et l'éventail des données et des informations qu'ils fournissaient. L'enjeu consiste donc à mobiliser ces informations, ces connaissances et ce savoir-faire pour que les experts, les agents de l'État et les différents autres partenaires et parties prenantes qui s'occupent de la gestion des catastrophes puissent en tirer bénéfice.

## **II. APERÇU DES INITIATIVES ET DES RÉSEAUX POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

7. Pour donner effet à la priorité 3 du Cadre d'action de Hyogo mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus, le secrétariat a procédé une étude des principaux initiatives et réseaux nationaux, régionaux et internationaux pour la gestion des catastrophes qui aident les États membres de la CESAP dans leurs domaines de compétences respectifs. Les principaux mécanismes internationaux et régionaux qui offrent aux États membres un cadre pour leur permettre d'orienter leur action et d'élaborer leurs politiques et leurs règlements ont également été étudiés. Dans le cadre de ce processus, des recherches en ligne ont été menées, un examen de la littérature existante a été effectué et des interviews informelles avec des experts spécialisés dans les catastrophes ont été réalisées. Comme ce processus est une activité continue, la liste des tâches effectuées n'est nullement exhaustive.

8. Les réseaux et les initiatives étudiés peuvent être classés selon le type de structure, les activités qu'ils exécutent, les services qu'ils fournissent et leur couverture territoriale. Pour une liste des principaux réseaux internationaux, nationaux et non-gouvernementaux, se référer au document E/ESCAP/CDR/INF/5.

### **A. Type de structure**

9. Initiatives et réseaux non gouvernementaux. Les deux principaux types d'organisation sont : a) les entités à but non lucratif, dont celles de la société civile, telles que les organisations non gouvernementales et les institutions universitaires et b) les sociétés commerciales opérant dans le domaine de la logistique et des transports, du bâtiment et de la santé, qui ont adhéré à des réseaux tels que le réseau de documentation sur les catastrophes du Forum économique mondial.<sup>5</sup> Certaines sociétés à but lucratif sont devenues influentes à l'échelle mondiale; elles sont donc en mesure, dans les limites de leur responsabilité sociale en tant qu'entreprises commerciales, de contribuer, aux côtés des gouvernements et de la société civile, à la réduction des risques de catastrophe.

10. Par exemple, le Sahana Disaster Management System, un dispositif de collaboration en ligne est le résultat d'un projet lancé après le tsunami qui avait frappé l'Asie en décembre 2004 par des volontaires appartenant à la communauté sri-lankaise pour le développement de logiciels libres. Le Gouvernement sri-lankais s'est servi de ce dispositif, qui a été diffusé en tant que logiciel libre. Le système Sahana<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> <http://www.weforum.org/en/initiatives/drn/index.htm>.

<sup>6</sup> <http://www.sahana.lk>.

a également servi à gérer différents aspects des opérations de secours et de relèvement menées au lendemain de catastrophes survenues en Chine, en Indonésie, au Pakistan, au Pérou, aux Philippines et à Sri Lanka.

11. Initiatives et réseaux des gouvernements nationaux. Certains gouvernements se sont dotés de centres nationaux de gestion des catastrophes conformément aux recommandations du Cadre d'action de Hyogo. D'autres ont mis en place des programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe en coopération avec des organisations internationales et la société civile. On trouvera des informations sur ces programmes sur le site Web de la Stratégie internationale de prévention des risques de catastrophe.<sup>7</sup>

12. Initiatives et réseaux régionaux et internationaux. Les gouvernements savent désormais combien l'échange d'informations avec d'autres pays à travers le monde est bénéfique. Ils sont déterminés à agir en vue de la réduction des risques de catastrophe par le biais de mécanismes tels que le Cadre d'action de Hyogo et se sont joints aux organisations intergouvernementales, régionales et mondiales dans leurs efforts. Ces réseaux revêtent différentes formes, telles que des déclarations de coopération entre diverses parties prenantes, des groupes de travail ou des mécanismes d'échange d'informations. Les centres d'information humanitaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires appuient, par exemple, la coordination entre un vaste éventail de parties comprenant des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, par le biais de dispositifs d'échange d'informations en ligne, tels que le Centre d'information humanitaire pour le Myanmar.<sup>8</sup>

13 La Commission du Mékong est un organisme mis en place en 1995 suite à un accord entre les gouvernements cambodgien, lao, thaïlandais et vietnamien « en vue de coopérer à tous les aspects de la mise en valeur, de l'utilisation de la gestion durable et de la conservation des ressources en eau et des ressources connexes du bassin du Mékong ». <sup>9</sup> Les programmes de la Commission sont consacrés à la gestion des inondations et la réduction de leurs effets<sup>10</sup> au moyen de données en temps réel sur les précipitations, fournies aux fins de la prévision des crues.<sup>11</sup>

## **B. Activités, information et services**

14. Une gestion efficace des catastrophes requiert certains types d'activité, d'information et de services. Les réseaux qui s'occupent de la gestion des catastrophes se distinguent en outre les uns des autres en fonction de leurs objectifs. Certains se spécialisent dans des types particuliers de catastrophe (par exemple les inondations ou les séismes) alors que d'autres mettent l'accent sur certains services (par exemple l'observation de la terre par satellite, les systèmes d'alerte rapide ou le renforcement des capacités). En outre, certains réseaux et initiative s'occupent exclusivement de phases déterminées de la gestion des catastrophes telles que la réduction des risques, la préparation préalable, l'intervention, le relèvement et la reconstruction à long terme. Les différents types d'information sur les catastrophes et de services connexes peuvent être classés par secteurs et groupes professionnels (technologies de l'espace, de l'information et de la communication, systèmes d'information géographique, recherche scientifique, statistiques, etc.).

---

<sup>7</sup> <http://www.unisdr.org/eng/country-inform/ci-national-platform.html>.

<sup>8</sup> <http://myanmar.humanitarianinfo.org/>.

<sup>9</sup> [http://www.mrcmekong.org/about\\_mrc.htm](http://www.mrcmekong.org/about_mrc.htm).

<sup>10</sup> <http://www.mrcmekong.org/programmes/flood.htm>.

<sup>11</sup> <http://ffw.mrcmekong.org/>.

15. Dans le contexte de l'information et des services relatifs aux catastrophes fondés sur les techniques spatiales, la Charte internationale espace et catastrophes majeures a été élaborée pour la mise en place d'« un système unifié d'acquisition et de données au moyen des techniques spatiales et de communication de ces données aux populations frappées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, par le biais d'utilisateurs autorisés ». <sup>12</sup> Au niveau régional, Sentinel Asia, <sup>13</sup> agissant en étroite association avec le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, fournit, sur demande, aux pays de la région des images satellite en cas de catastrophe.

### C. Couverture territoriale

16. Les réseaux nationaux collectent des informations et les partagent avec les citoyens et les institutions de leur pays alors que les réseaux internationaux et régionaux dispensent le même service à leurs pays membres. Par exemple, la Commission du Pacifique-Sud pour les géosciences appliquées, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Forum de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Association Sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et l'Initiative du golfe du Bengale pour le coopération technique et économique multisectorielle sont dotés de structures et d'équipes de gestion des catastrophes.

17. D'autre part, les États membres de la CESAP sont membres des dispositifs suivants :

- a) Au niveau mondial :
  - i) Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe;
  - ii) Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement;
  - iii) Programme international de relèvement;
  - iv) Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe;<sup>14</sup>
- b) Au niveau régional :
  - i) Conférence ministérielle asiatique sur la prévention des catastrophes;
  - ii) Cadre d'action du Pacifique pour la gestion des risques de catastrophe;
  - iii) Cadre régional global d'action 2006-2015 en Asie du Sud;
  - iv) Dispositif régional de l'Asie du Sud pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe;
  - v) Accord de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence;
  - vi) Comité consultatif régional du Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes;

---

<sup>12</sup> <http://www.disasterscharter.org/>.

<sup>13</sup> <http://dmss.tksc.jaxa.jp/sentinel/>.

<sup>14</sup> Organisation des Nations Unies, Recueil des traités, vol. 2296, No. 40906.

vii) Conférence asiatique sur la réduction des risques de catastrophe du Centre asiatique de prévention des catastrophes;

viii) Équipe spéciale de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique pour la préparation pour les situations d'urgence;

ix) Accord sur la prévention des catastrophes de l'Organisation de Shanghai pour la coopération;

x) Mécanisme de coopération régionale pour la gestion des catastrophes dans le cadre de la coopération Sud-Sud dans la région de l'Asie et du Pacifique;

xi) Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.<sup>15</sup>

18. On trouvera dans le document E/ESCAP/CDR/1 un aperçu des principaux mécanismes internationaux et régionaux opérant dans la région de l'Asie-Pacifique.

19. L'étude effectuée a porté sur plus de 100 initiatives relevant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'organismes et programmes des Nations Unies qui exécutent des activités ou ont des compétences dans le domaine de la réduction des risques associés à différents types de catastrophe et répondent aux besoins immédiats en cas de catastrophe. Des services comme l'observation de la terre, les prévisions météorologiques, la mesure du niveau de l'eau, le renforcement des capacités des pouvoirs publics et des collectivités, la conception de modèles résistants aux catastrophes, la planification urbaine et les systèmes d'alerte rapide multirisques sont des exemples de ces activités et compétences.

20. L'étendue de la couverture géographique des domaines de spécialisation, des informations, des connaissances et des services fournis et le degré de spécialisation dans certaines phases des catastrophes varient d'une initiative à l'autre. Il existe parfois d'importants chevauchements dans certains secteurs et domaines, où la coordination et la coopération entre les réseaux et les initiatives pourraient être renforcée; cela étant, certains types de risques de catastrophe ne sont pas suffisamment couverts. À cet égard, l'étude mondiale sur les systèmes d'alerte rapide<sup>16</sup> a considéré la prolifération des technologies de la communication et l'absence d'un interlocuteur unique faisant autorité comme l'une des principales lacunes dans le contexte de l'évaluation de l'efficacité des éléments constitutifs de l'alerte rapide. Les auteurs de l'étude ont, en particulier, noté avec préoccupation le fait que différentes organisations émettaient des messages d'alerte non ciblés qui se traduisaient par des réactions erronées, qui, dans au moins un cas, avaient causé des pertes parmi les opérateurs agricoles qui auraient pu être évitées. Le rapport a également mentionné les faits suivants en tant que carences importantes dans le contexte de l'observation et des services d'alerte :

a) Absence d'échanges suffisants ou efficaces d'informations avec les pays touchés au moment où une catastrophe grave se produit;

b) Coordination et collaboration interinstitutions multidisciplinaires insuffisantes;

---

<sup>15</sup> <http://www.unece.org/env/water/>.

<sup>16</sup> Secrétariat interinstitution de la Stratégie internationale pour la prévention des risques de catastrophe, Global Survey of Early Warning Systems: An Assessment of Capacities, Gaps and Opportunities toward Building a Comprehensive Global Early Warning System for All Natural Hazards, 2006 (disponible en ligne à l'adresse <http://www.unisdr.org/ppew/info-resources/ewc3/Global-Survey-of-Early-Warning-Systems.pdf>). Voir également le document A/62/340.

- c) Couverture et viabilité insuffisantes des systèmes de surveillance des risques hydrométéorologiques;
- d) Participation restreinte aux initiatives mondiales et régionales;
- e) Absence de liens entre les initiatives régionales et mondiales;
- f) Absence de systèmes de surveillance et d'alerte pour de nombreuses catastrophes, telles que vents de poussière et de sable, tempêtes violentes, crues soudaines et marées de tempête, en particulier dans les pays exposés et les pays les moins avancés;
- g) Accès insuffisant à l'information émanant de pays situés en dehors de la région affectée;
- h) Absence de systèmes capables de fournir des prévisions et d'émettre des alertes rapides en temps voulu, précises et utiles au niveau communautaire.

### **III. CRÉNEAUX POTENTIELS POUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE**

21. Il ressort des conclusions préliminaires de l'étude menée par le secrétariat, que dans la plupart des cas les États membres trouvent que l'accès aux données, informations, connaissances et services disponibles auprès de nombreuses initiatives et réseaux, ainsi que leur tri, leur analyse et leur exploitation, notamment dans l'urgence qui caractérise une situation de catastrophe, sont difficiles et demandent beaucoup trop de temps. En outre, on ne voit pas clairement comment les initiatives et les réseaux étudiés collaborent pour créer des synergies, aider les États membres dans les différentes phases d'une catastrophe et répondre aux besoins multisectoriels qui se font souvent sentir en cas de catastrophe.

22. Plus concrètement, des lacunes notables ont été constatées dans les domaines décrits ci-après. Elles peuvent constituer des thèmes de coopération potentielle pour l'amélioration de l'accès en temps voulu des autorités et des experts qui s'occupent de la gestion des catastrophes à l'information, aux connaissances et au savoir-faire technique.

#### **A. Synthèse des données, de l'information et des connaissances**

23. *Statistiques relatives aux catastrophes au niveau national.* Certaines initiatives aident les États membres à recueillir des statistiques sur les catastrophes mais ne desservent pas tous les pays membres. En outre, peu nombreuses sont les initiatives qui permettent de recueillir des données historiques sur les catastrophes pour plus ample analyse. De telles données pourraient constituer une source précieuse d'informations susceptibles de contribuer à la préparation aux catastrophes et à la planification des mesures d'intervention.

24. *Connaissances et savoir-faire techniques multisectoriels induits par la demande.* La gestion des catastrophes requiert beaucoup de savoir-faire technique et de connaissances spécialisées concernant les sols, la géologie, l'hydrologie, la météorologie, l'agriculture, la pêche, la foresterie, l'éducation, la santé, l'économie, les statistiques, les établissements humains, la communication et l'infrastructure, entre autres. Bien que plusieurs initiatives et réseaux fournissent beaucoup d'informations, de connaissances et de savoir-faire technique, on ignore si l'information requise est acheminée en temps voulu et rapidement accessible aux agents de l'État et aux experts de la gestion des catastrophes travaillant sur le terrain de façon à favoriser une prise de décisions en connaissance de cause.



25. *Bonnes pratiques et enseignements tirés.* Lors de catastrophes survenues dans le passé, plusieurs leçons importantes ont été tirées et des bonnes pratiques ont été repérées dans différents secteurs tels que la planification du relèvement, la gestion de l'aide, la réinstallation et l'alerte rapide. Ces acquis pourraient se révéler d'une importance cruciale pour la planification et l'exécution d'opérations de secours et de relèvement dans d'autres États membres. Par exemple, la méthode utilisée pour élaborer le rapport d'évaluation conjoint post-Nargis devrait être diffusée largement dans d'autres pays pour leur permettre de se préparer en prévision de catastrophes ou de faire face à des catastrophes. On dispose déjà de plusieurs rapports et analyses sur les enseignements tirés d'expériences passées.

### **B. Élargissement de la couverture des initiatives et des mécanismes de coopération internationaux et régionaux**

26. *Accès aux connaissances et au savoir-faire technique dans le domaine de la gestion des catastrophes.* Ne participent à certaines initiatives que des organisations d'un type particulier, et l'accès à l'information, aux connaissances et aux services est restreint. Une telle démarche est utile pour prévenir un accès non autorisé à l'information. Cela dit, une participation restreinte peu empêcher les bénéficiaires de recevoir l'information voulue au moment où ils en ont le plus besoin.

27. *Adoption de conventions internationales.* La Charte internationale espace et catastrophes majeures qui vise à faciliter la gestion des catastrophes au niveau mondial n'a que quatre membres dans la région de l'Asie et du Pacifique: Chine, Turquie, Japon et Inde. La Convention de Tampere a été ratifiée par 36 pays à travers le monde mais par seulement trois pays – Inde, Sri Lanka et Tonga – appartenant à la région.

28. *Adhésion ou participation à des mécanismes d'échange d'informations.* Un grand nombre d'initiatives et de réseaux ont une couverture géographique et une composition restreintes. Les États membres de la CESAP ne sont pas tous desservis par des mécanismes d'une manière équitable. Cette carence entrave considérablement la planification et l'exécution des opérations d'intervention en cas de catastrophe, en particulier dans les pays les moins avancés, dont les capacités sont moindres et qui disposent de peu de données. Très souvent ces pays sont ceux qui ne sont pas couverts par les initiatives et les réseaux.

### **C. Carences par domaine**

29. *Coopération multirisques.* Il semble y avoir des possibilités de coopération pour la réduction des risques multiples. Ces possibilités portent sur la délimitation de la zone exposée, l'ingénierie et la conception para-catastrophe et la mesure du débit des eaux de surface et souterraines. Les données issues de l'observation par satellite et d'autres moyens pourraient être utilisées pour réduire les effets de différentes catastrophes et ne pas se limiter aux seules opérations d'intervention et de relèvement.

30. Certaines des conclusions ci-dessus peuvent faire double emploi avec d'autres conclusions et recommandations formulées par le passé. Même si les initiatives et les réseaux susmentionnés ont permis d'accomplir d'énormes progrès dans la région de la CESAP ces dernières années, il subsiste de nombreuses possibilités d'améliorer la coopération dans le domaine de la gestion des catastrophes. À cet égard, les vues des États membres sur les lacunes et les possibilités dans le domaine seraient les bienvenues.

#### **IV. MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DES RÉSEAUX DE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET D'ANALYSE POUR LA GESTION DES CATASTROPHES DANS LA RÉGION D'ASIE ET DU PACIFIQUE**

##### **A. Justification et conceptualisation**

31. Aux fins de combler les lacunes et de saisir les occasions susmentionnées, les liens existants entre les réseaux pourraient être renforcés en facilitant l'échange et l'analyse d'informations, de connaissances et de savoir-faire entre ces réseaux de façon répondre aux besoins des États membres dans le domaine de la gestion des catastrophes. Les informations, les connaissances et le savoir-faire en question pourraient être facilement et rapidement mis à disposition et partagés au moyen d'un mécanisme régional d'échange. Le but est de générer des synergies et une valeur ajoutée en mettant à la disposition des États une synthèse des connaissances et du savoir-faire existant en vue d'une gestion efficace et efficiente des catastrophes.

32. Les États membres de la CESAP pourraient songer à mettre en place un réseau des réseaux de partage des connaissances et d'analyse pour la gestion des catastrophes aux fins de :

a) Faciliter l'échange d'informations, de connaissances et de savoir-faire entre les différents réseaux et initiatives qui desservent et mettent en relation divers secteurs;

b) Faciliter aux États membres l'accès à une bourse centrale d'échange de connaissances et de savoir-faire commune aux différents membres des réseaux, initiatives et experts. De nouvelles possibilités de recherche et d'analyse pour la gestion des catastrophes s'ouvriraient alors.

33. À sa première session, tenue à Bangkok du 19 au 21 novembre 2008, le Comité des technologies de l'information et de la communication a recommandé au secrétariat de faciliter la création d'un réseau des réseaux de partage des connaissances. Il lui a également recommandé de promouvoir le partage d'informations ainsi que la mise en commun d'infrastructures et de moyens de communication spatiale en renforçant les mécanismes de coopération régionale déjà en place. En outre, le Comité a demandé au secrétariat d'effectuer une étude sur les applications relatives aux technologies de l'information et de la communication pour la réduction des risques de catastrophes et de faire en sorte que le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) mette au point un module de formation sur les TIC et la réduction des risques de catastrophes (voir le document E/ESCAP/CICT/6, chap. I).

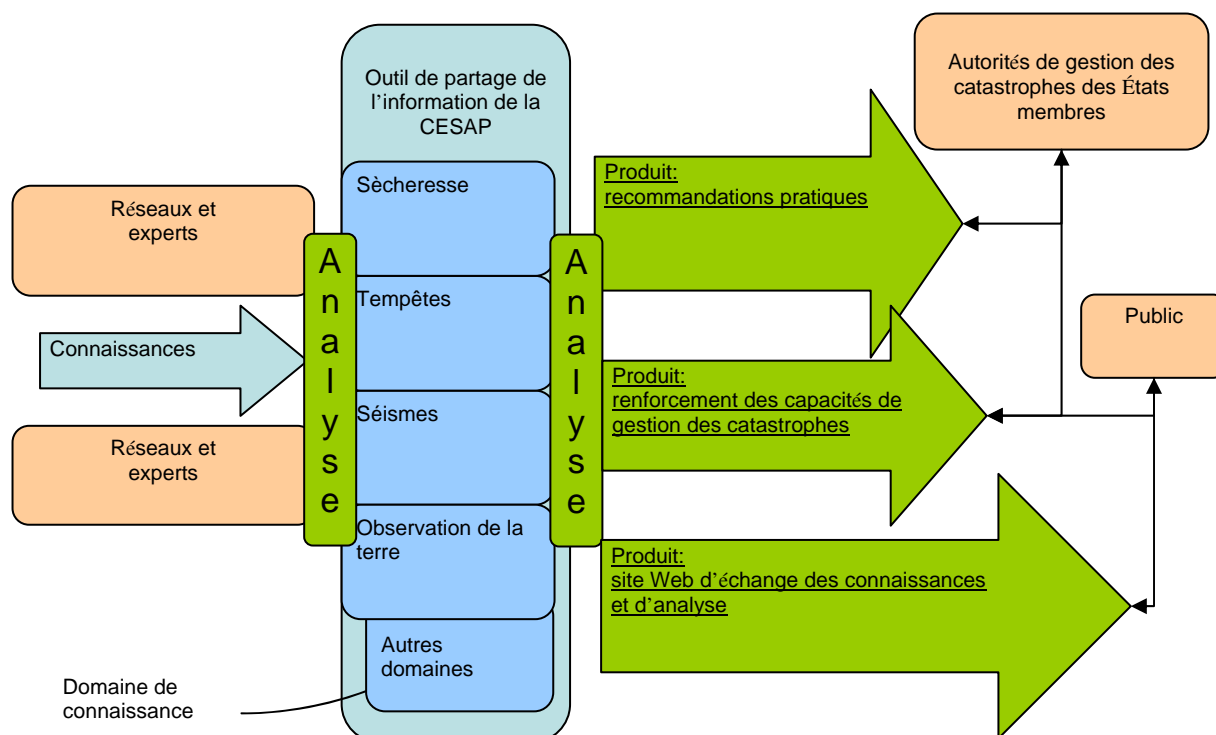
34. Le diagramme ci-après est une illustration du réseau proposé. Les connaissances mise en commun seraient compilées, analysées, classées et préparées pour la diffusion par le biais des trois produits suivants :

a) Site Web d'échange d'informations et d'analyse;

b) Recommandations pratiques;

c) Renforcement des capacités de gestion des catastrophes: programmes et matériels de formation.

**Diagramme 1. Éléments constitutifs proposés du réseau des réseaux de partage des connaissances et d'analyse pour la gestion des catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique**



35. *Site Web d'échange de connaissances et d'analyse.* Le réseau proposé fera la synthèse des informations et des connaissances issues des enseignements tirés de la gestion des catastrophes, l'objectif étant de traduire en actes analyses et connaissances. Plus concrètement, par le site Web, les services et les experts chargés de la gestion des catastrophes seront en mesure d'accéder:

- a) Aux analyses, enseignements tirés et bonnes pratiques concernant chaque catastrophe;
- b) Aux matrices et à la banque de connaissances;
- c) Aux coordonnées des experts et à un répertoire des initiatives et des réseaux.

36. Au titre de cet élément, on pourrait établir une liste des mesures que doivent prendre les autorités chargées de la gestion des catastrophes suivant un calendrier fondé sur l'analyse des enseignements du passé et des connaissances acquises et mettre en concordance les connaissances et les experts à chaque phase.

37. *Recommandations pratiques.* Le deuxième élément mettra l'accent sur les recommandations pratiques à examiner pendant les sessions du Comité de la réduction des risques de catastrophes et de la Commission au cas où il y aurait des lacunes à combler ou des options nécessitant l'attention des États membres.

38. *Renforcement des capacités de gestion des catastrophes.* À la réunion du groupe d'experts ASEAN-ONU mentionnée ci-dessus (voir par. 4), les participants ont demandé à la CESAP de créer un institut de la gestion des catastrophes afin de renforcer la capacité des différentes parties prenantes, en particulier les pouvoirs

publics nationaux et locaux. Dans ce contexte, la CESAP pourrait contribuer, en partenariat avec différentes organisations, y compris le Secrétariat de la stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le PNUD et l'UNESCO, à l'élaboration de cursus et de matériels de formation fondés sur les activités et les résultats des analyses susmentionnés, compte tenu de toute lacune qui aurait été relevée.

39. Le but visé à travers la mise en place d'un réseau des réseaux d'échange de connaissances n'est pas de créer une autre institution ou de lancer de nouvelles activités mais plutôt de renforcer et de développer les mécanismes de coopération entre les réseaux déjà existants et d'établir, au besoin, de nouveaux liens de coopération, et dans le même temps d'assurer une utilisation maximale des connaissances et des analyses disponibles, de combler les lacunes existantes et de traduire ces connaissances et analyses en mesures concrètes.

## **B. Rôle de la CESAP**

40. La CESAP participe activement au processus de réduction des catastrophes et de préparation préalable depuis plus de cinquante ans ce qui lui a permis d'acquérir une vaste expérience de l'intégration de la gestion des risques dans le processus de développement socioéconomique. La CESAP tire sa force de programmes de travail dans le domaine des applications spatiales, de la gestion des catastrophes causées par l'eau, de la gestion du Fonds d'affectation spéciale pour le tsunami et d'autres programmes de développement économique et social. En outre, elle a une expérience de la coordination des politiques, du renforcement des capacités, de la création de consensus et de la promotion de la coopération et des partenariats, domaines où son savoir-faire s'avère extrêmement utile lorsqu'il est mis à profit dans les différentes phases du processus de réduction des risques de catastrophe.

41. La CESAP organise et coordonne des réunions intergouvernementales régionales au cours desquelles sont adoptées des stratégies régionales sur différents aspects de la réduction des risques de catastrophe. Parmi ces réunions figurent la session annuelle de la Commission, les sessions biennales des comités de la réduction des risques de catastrophe, des technologies de l'information et de la communication et de l'environnement, les réunions périodiques des mécanismes de coordination régionale et les consultations annuelles avec les organisations sous-régionales. En outre, la CESAP a mis en place plusieurs mécanismes de coopération régionale : Commission du Mékong (1957), Comité CESAP/OMM des typhons (1968) (voir le document E/ESCAP/CDR/6), Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux (1971) (voir le document E/ESCAP/CDR/7) et Programme régional des applications spatiales pour le développement durable et son réseau (1994).

42. La promotion de la coopération régionale est au cœur des activités de la CESAP et constitue un important élément de la mise en œuvre du Programme régional des applications spatiales pour le développement durable, dans lequel la CESAP joue un rôle de premier plan en favorisant l'utilisation des technologies de l'information et des images issues de l'observation par satellite pour la réduction des risques de catastrophe. Le Programme régional des applications spatiales pour le développement durable a facilité a) la mise en place d'un cadre de coopération régionale, b) d'un cadre directif pour les produits/services concernant les catastrophes liées aux inondations/à la sécheresse et c) un mécanisme de coopération régionale pour la gestion des catastrophes liées à la sécheresse.

43. Les activités que consacre la CESAP à la gestion des catastrophes causées par l'eau comprennent le renforcement des mécanismes sous-régionaux d'alerte rapide et de gestion des risques de catastrophe, notamment le Comité des typhons et le Groupe

d'experts des cyclones tropicaux. Elles consistent en outre à appuyer l'élaboration de directives et de manuels techniques sur la gestion des risques de catastrophe et à porter l'attention sur l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans le processus de développement socioéconomique et les efforts pour le renforcement des capacités, notamment au niveau communautaire.

44. La CESAP apporte également son appui aux systèmes d'alerte rapide régionaux pour le tsunami. En 2005, elle a mis en place un fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est.<sup>17</sup> Les divisions du secrétariat de la CESAP apportent une assistance technique multidisciplinaire (notamment en matière d'environnement et de ressources en eau, de technologies de l'information et de la communication et de l'espace, d'infrastructure et de promotion des sexes/pécificités) axée sur différents aspects de la gestion des catastrophes en vue d'assurer une approche coordonnée de la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités et des moyens d'alerte rapide au tsunami à différents niveaux, selon les besoins des pays. Les sous-programmes de la CESAP sont tous directement ou indirectement en rapport avec la gestion des catastrophes. Cela permet au secrétariat d'effectuer des analyses socioéconomiques de l'impact des catastrophes et de développer encore plus l'approche multidisciplinaire de la réduction des risques de catastrophe.

45. Dans ce contexte, le Comité souhaitera peut-être recommander au secrétariat de la CESAP d'assumer un ou plusieurs des rôles décrits ci-après en vue de faciliter la conception, la mise en place et l'exploitation du réseau des réseaux d'échange de connaissances et d'analyse.

### **1. Analyse de la gestion des catastrophes**

46. Grâce à son expérience dans différents domaines, la CESAP est bien placée pour tenir lieu de mécanisme central de valorisation de l'information et des connaissances émanant d'États membres ou de réseaux qui ont besoin d'une assistance aux fins de l'analyse de la gestion des catastrophes. Cela servirait en outre de base à la formulation de recommandations de politique générale et aux efforts de renforcement des capacités évoqués ci-dessus (voir par. 37 et 38). Dans le cadre du réseau proposé la CESAP pourrait également être très bien placée pour mobiliser le savoir-faire des membres du réseau pour la fourniture de connaissances et de services à valeur ajoutée dans des domaines où elle n'est pas spécialisée.

47. Grâce aux innovations dans les technologies des télécommunications et de l'information de ces dernières décennies, les centres de recherche de petite et moyenne taille peuvent à présent rivaliser avec les grands centres des pays les plus développés. La capacité acquise par un grand nombre de chercheurs à travers le monde pour ce qui est de recueillir et de stocker les informations et de les échanger entre eux et de les traiter au moyen des microprocesseurs disponibles sur le marché a ouvert une nouvelle ère pour les pays en développement.

48. Les États membres ont tout intérêt à offrir à leurs scientifiques, décideurs et collectivités une vaste source d'informations et de connaissances provenant du monde entier. Ceci stimulerait la recherche sur les conditions spécifiquement locales des catastrophes et constituerait un premier pas vers des découvertes qui contribueraient à mieux armer les gouvernements face aux catastrophes naturelles. La CESAP n'épargnerait alors aucun effort pour associer les communautés scientifiques locales au réseau en vue d'élargir l'éventail et la portée des travaux d'analyse sur la gestion des catastrophes.

---

<sup>17</sup> Voir résolution 62/7 de la Commission en date du 12 avril 2006.

## **2. Bonnes pratiques : localisation, promotion et collaboration**

49. S'agissant du volet analyse (voir par. 35 et 36 ci-dessus), la CESAP pourrait passer en revue les bonnes pratiques suggérées par un État membre ou un réseau en vue d'en étudier l'impact socioéconomique et environnemental. Cet effort pourrait inclure la recherche de méthodes d'évaluation et la compilation de données et d'informations. Dans le cadre de cette opération, les pratiques, services et méthodes intermédiaires et finales existant dans la région pour différentes phases de la gestion des grandes catastrophes seraient analysées aux fins de faciliter leur adoption par les autorités chargées de la gestion des catastrophes et d'autres parties concernées.

## **3. Collaboration avec les centres d'échange électronique d'informations existantes et appui à ces centres**

50. Afin de réduire les risques d'échec et de maximiser la disponibilité de données avant et après une catastrophe, il est recommandé que les outils et les circuits d'échange de données sur les catastrophes soient dédoublés.<sup>18</sup> Actuellement peu nombreux sont les mécanismes électroniques qui recueillent des informations auprès de différentes sources et les publient pour en faciliter l'accès, comme le font la Base de données internationale sur les catastrophes, le Système mondial d'alerte et de coordination en cas de catastrophe, le Pacific Disaster Net, le Prevention Web et le Relief Web. Le réseau des réseaux d'échange de connaissances faciliterait et appuierait la coopération entre les mécanismes susmentionnés et établirait des liens avec les États membres de la CESAP de façon à maximiser l'efficacité et l'impact de l'information déjà disponible en ligne grâce à ces dispositifs tout en s'efforçant de repérer les éventuelles lacunes. Le réseau des réseaux créerait un mécanisme de coordination qui permettrait de tirer parti des atouts des initiatives et des réseaux existant tout en favorisant un échange d'analyses, de bonnes pratiques et de recommandation de politique générale avec les autorités chargées de la gestion des catastrophes et les experts compétents opérant dans différents secteurs.

## **4. Intervention rapide**

51. Comme mentionné dans la section ci-dessus, il est crucial d'offrir une synthèse des informations, des connaissances et du savoir-faire disponibles pour aider les pays frappés par une catastrophe. Les services compétents de la CESAP apporteraient une contribution positive à ce processus en rendant les analyses, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de catastrophes antérieurs accessibles aux pays touchés.

## **5. Assistance pour adapter l'offre de connaissances et de savoir-faire à la demande**

52. Dans le cadre du réseau envisagé, le rôle de la CESAP pourrait consister à faire en sorte, en collaboration avec les initiatives et les réseaux existants, que l'offre d'informations, de connaissances et de savoir-faire soit adaptée aux besoins. Le réseau proposé permettrait de répondre aux demandes d'informations, de connaissances et de savoir-faire en matière de gestion des catastrophes, y compris les catastrophes majeures, et de services (par exemple d'échange de données historiques ou en temps réel, d'évaluation des risques, de renforcement des capacités et d'imagerie par satellite). Dans le cadre de ce processus, les besoins réels des utilisateurs en produits (connaissances) et en services facilement accessibles, abordables et adaptés seraient mis en rapport avec l'offre des organismes, initiatives et réseaux des utilisateurs finaux qui s'occupent de tel ou tel type de catastrophe.

---

<sup>18</sup> Le dédoublement est la duplication d'éléments essentiels d'un système en vue d'en accroître la fiabilité, généralement en cas de sauvegarde ou de sûreté intégrée.

## 6. Renforcement des capacités

53. En fonction des analyses, des recommandations pratiques, des connaissances échangées et des lacunes repérées, la CESAP pourrait élaborer des programmes de renforcement des capacités institutionnelles et individuelles en collaboration avec le CAPFTIC et d'autres organismes de formation spécialisés dans la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes.

### C. Le réseau dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo

54. Le réseau des réseaux d'échange de connaissances et d'analyse aiderait les États membres en créant un dispositif d'échange de connaissances et de savoir-faire comme recommandé dans la priorité 3 du Cadre d'action de Hyogo :

« Gestion et mise en commun de l'information : À moyen terme, créer, au niveau local, national, régional et international, des répertoires, des inventaires et des systèmes et services de mise en commun de l'information d'utilisation facile afin de permettre l'échange de renseignements sur les bonnes pratiques, sur les technologies de réduction des risques de catastrophe d'un bon rapport coût-efficacité et simples à mettre en œuvre, et sur les enseignements tirés de l'expérience au sujet des politiques, plans et mesures de réduction des risques de catastrophe ».<sup>19</sup>

55. Le réseau a également intérêt à œuvrer à la conclusion d'accords mutuels concernant la normalisation des données recueillies et échangées comme recommandé dans le Cadre d'action de Hyogo :

« Organisations internationales : En collaboration étroite avec les réseaux et les programmes en place, coopérer à la collecte de données et à l'établissement de prévisions cohérentes au plan mondial concernant les aléas naturels, les facteurs de vulnérabilité et les risques, ainsi que les conséquences des catastrophes à tous les échelons. Il faudrait notamment élaborer des normes, tenir des bases de données, mettre au point des indicateurs et des indices, appuyer les systèmes d'alerte rapide, procéder à un échange de données sans restriction ni contrepartie et exploiter les données d'observation recueillies *in situ* ou par télédétection ».<sup>20</sup>

### D. Échange d'informations et de connaissances par le biais du réseau

56. Les modalités d'échange d'informations, de connaissances et de savoir-faire sont tributaires de multiple facteurs tels que le droits de propriété intellectuelle. Le réseau viserait à établir des liens pour le partage des connaissances entre le plus grand nombre possible de membres tout en respectant les limitations et les besoins des initiatives et des réseaux participants. À cet effet, tous les échanges d'informations seraient fondés sur des accords de libre collaboration. Le centre national de réduction des risques de catastrophe de chaque pays de la région de la CESAP serait en mesure d'apporter des informations et des connaissances au réseau et d'en recevoir. La participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement serait encouragée.

---

<sup>19</sup> A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2, par. 18 (e).

<sup>20</sup> Ibid, par. 32 (f).

## V. QUESTIONS À EXAMINER

57. L'échange de connaissances et l'analyse aux fins de la gestion des catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique est d'une importance capitale, compte tenu de la grande vulnérabilité des États membres de la CESAP aux catastrophes. En dépit des différents efforts déployés aux niveaux international, régional et national pour améliorer la préparation préalable aux catastrophes, la collaboration et la coopération doivent encore se poursuivre. Dans ce contexte, un réseau des réseaux d'échange de connaissances et d'analyse pour la gestion des catastrophes pourrait contribuer à renforcer la capacité de récupération des États membres face aux catastrophes naturelles.

58. Le secrétariat a décrit le rôle potentiel qu'il pourrait jouer dans la mise en place du réseau proposé. À cet égard, le Comité souhaitera peut-être examiner les mesures suivantes :

- a) Appuyer la poursuite de l'étude des initiatives et des réseaux existants;
- b) Demander au secrétariat d'effectuer un travail d'analyse et de recherche approfondie et ciblée et de faire des recommandations sur la façon d'améliorer l'échange de connaissances entre les États membres au niveau régional en vue de renforcer le capacité de récupération des pays de la région face aux catastrophes naturelles;
- c) Soutenir les efforts du secrétariat pour promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la gestion des catastrophes, notamment en effectuant une étude des besoins en connaissances des États membres dans ce domaine;
- d) Appuyer la mise en place d'un réseau des réseaux d'échange de connaissances et d'analyse pour la gestion des catastrophes et donner au secrétariat des directives concernant les modalités de cette opération et le fonctionnement du réseau, notamment en ce qui concerne l'étendue de la participation des organisations régionales et internationales et des institutions et programmes des Nations Unies en vue d'assurer la viabilité du réseau.

- - - - -